



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 1 de 11

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Diesel System Cleaner

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation diesel

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CTP GmbH

Rue: Saalfelder Strasse 35h Lieu: D-07338 Leutenberg

Téléphone: +49 (0)36734 230-0 Téléfax: +49 (0)36734 230-22

e-mail: msds@bluechemgroup.com

Interlocuteur: Jens Moeller, Dipl.-Chem. Téléphone: +49 (0)36734 230-19

Internet: www.bluechemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour Allemagne: +49-361-730730 (24 heures/7 jours)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 1201, 1202, 1205, 1207, 1208, 1209

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3
Danger par aspiration: Asp. Tox. 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

profortigee.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

xylene toluène

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:











conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 2 de 11

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer Vapeur/Aerosol.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Caractérisation chimique

Complexe tensioactif

Détergents, dispersants

Combinaison de substances synthétiques

Protecteur anti corrosion

Lubrifiant

Additif multifonctionnel pour gazole





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 3 de 11

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (CE)	nº 1272/2008 [CLP]				
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics					
	918-481-9		01-2119457273-39			
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066		·			
1330-20-7	xylene	10 - < 15 %				
	215-535-7		01-2119488216-32			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H3					
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-2	5 - < 10 %				
	274-263-7		01-2119492616-28			
	Eye Irrit. 2; H319					
108-88-3	toluène	1 - < 5 %				
	203-625-9		01-2119471310-51			
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, S H361d H315 H336 H373 H304 H4					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### Information supplémentaire

Nota H

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

#### Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

# Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

#### Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.

Sable.

Dioxyde de carbone (CO2).





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 4 de 11

mousse résistante à l'alcool.

#### Movens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 5 de 11

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
108-88-3	Toluène	20	77		(8 h)	
		100	384		Courte durée (15 min)	
1330-20-7	Xylène, isomeres mixtes, purs (tous isomères)	50	221		(8 h)	
		100	442		Courte durée (15 min)	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

# Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

#### Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: marron
Odeur: Aromatique(s)

#### Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle 200 - 210 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: 45 °C

Limite inférieure d'explosivité: > 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: > 7,0 vol. %
Température d'inflammation: > 200 °C
Pression de vapeur: > 8 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0.83 - 0.86 g/cm³ Hydrosolubilité: insoluble (à 20 °C)

#### Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

# 9.2. Autres informations





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 6 de 11

Aucune donnée

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

# 10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

## 10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 7 de 11

## Toxicité aiguë

Nº CAS	N° CAS Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics						
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin			
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	>5 ppm	Rat			
1330-20-7	xylene						
	par voie orale	DL50 mg/kg	4300	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	3200	Lapin			
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat			
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l				
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts						
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	Lapin			
108-88-3	108-88-3 toluène						
	dermique	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS		

#### Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

# Effets sensibilisants

non sensibilisant.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 8 de 11

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000		Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1330-20-7							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	26,7	96 h	Pimephales promelas		
70024-69-0	-69-0 Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna		
108-88-3	toluène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	12,5	72 h		GESTIS	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

# 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 9 de 11

#### L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640E

Quantité limitée (LQ):5 LQuantité dégagée:E1Catégorie de transport:3N° danger:30Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640E

Quantité limitée (LQ): 5 L Quantité dégagée: E1

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 10 de 11



Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 223, 274, 955

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
EmS: F-E. S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y344

Quantité dégagée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

# 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics Inscription 48: toluène

#### Information supplémentaire

Contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

5 - 15 % hydrocarbures, aromatique.

# **Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Diesel System Cleaner**

Date de révision: 26.01.2018 Code du produit: 1620 Page 11 de 11

#### Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification		
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle		
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul		
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul		
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul		
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul		
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul		

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

<b>C</b>	kie des piliases il et L	-ori (Numero et texte integral)
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
		d'une exposition prolongée.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

# Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)